

Ententes de Responsabilités au Gymnase

Au gymnase, je m'engage à me conduire en personne responsable, respectueuse et raisonnable. Ceci implique :

Pour les élèves :

Aucune nourriture ni boisson, sauf de l'eau, sont permises au gymnase.

Il est obligatoire de porter une tenue sportive (survêtement, chandail à manches courtes, culottes courtes et bas).

Il est obligatoire de porter des chaussures de sport avec semelles non marquantes.

Il n'est pas permis de porter des bijoux (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreilles pendantes) ou des montres.

Il faut utiliser les vestiaires pour y laisser les vêtements et accessoires non nécessaires pour les activités sportives.

Pas de vêtements autour du gymnase.

Il est interdit d'être au gymnase sans la supervision d'un adulte.

Il est interdit d'accéder à la salle d'équipement.

L'équipement sportif doit être traité avec respect.

Tout matériel endommagé volontairement devra être remplacé par l'élève responsable.

Pour les enseignants :

Fermer à clé les portes du gymnase et de la salle d'équipement .

Compter l'équipement après utilisation et remettez-le à l'endroit désigné.

L'équipement endommagé doit être déposé dans le bureau d'éducation physique.

Il n'est pas permis d'amener l'équipement à l'extérieur, sauf s'il est désigné à cet effet.

Aucune nourriture ni boisson, sauf de l'eau, ne sont permises.